

# TMS :

## Conseils aux employeurs

**On peut lister rapidement quelques orientations possibles pour l'amélioration des conditions de travail dans les situations à risque de TMS :**

- Mécaniser certaines activités difficiles, et qui ne présente pas de valeur ajoutée pour l'entreprise d'une part, et pour le salarié d'autre part (faible intérêt de l'activité, notamment)
- Réduire les masses manutentionnées (action sur les conditionnements, ...), supprimer les ports de charge inutiles
- Diminuer les distances parcourues (déplacement de postes, organisation des flux,...), surtout dans le cas de déplacement « en charge » (ports de charge dynamiques)

*Il faut malgré tout souligner que la possibilité de se déplacer à intervalle régulier permet de varier les postures, et constitue un facteur de prévention pertinent.*

- Diminuer les efforts de préhension ou de pression (serrage, appui, gants...), soit dès la conception des produits, soit dans la conception des outils pour la production des différents produits
- Mettre des aides à la manutention (chariot, convoyeur, ...)
- Améliorer l'environnement général de travail (bruit, température, éclairage...)
- Réduire les postures contraignantes, angles articulaires excessifs (dimension des postes, tirer/pousser les pièces...)
- Alternier les groupes musculaires sollicités (diversité de mode opératoire, rotation...)
- Mettre en oeuvre des dispositifs anti-vibratiles (siège d'engin de chantier, outils portatifs...)

- Rendre les postes réglables (hauteur...) et définir comment les régler
- Améliorer l'interface homme/machine (contrôle de la machine, écran...)
- Aménager les pauses (moment, répartition, conditions matérielles..)
- Agir sur la communication (écoute, prise en compte des problèmes remontés, salle de réunion, ...)
- Prendre en compte le risque TMS lors de la formation au poste de travail.